

Séance du 07 Décembre 2021



L'an deux mille vingt et un, le sept Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :

MM DUAULT Michel, Maire – NOGUES Sandrine - GLAIS Marie-Thérèse- LECHEVALIER Casimir, Adjoint
MM BARAZER Nona – BLOT Anthony – ELIE Laëtitia -HERVAULT Olivier – PILLET Frédéric – QUIGNON Olivier et RATTINA Sandra

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

M THOMAS Yvonnick a donné pouvoir à M DUAULT Michel
MME JAMIN Sandrine a donné pouvoir à MME ELIE Laëtitia
MME RUBIN Sylvie a donné pouvoir à MME NOGUES Sandrine

Absente :

MME THOMAS Aurélie

Secrétaire de séance : MME GLAIS Marie-Thérèse

Ouverture de la séance à 20 h 10

En début de séance, Michel DUAULT, Maire, propose aux membres présents l'ajout du point suivant :

➤ - Finances :

-Demande de subvention projet humanitaire dans le cadre du 4L Trophy d'Etienne Rubin en relation avec l'association « les enfants du Désert »

Proposition acceptée à l'unanimité

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 25 Novembre 2021

Arrivée de M. Nona Barazer à 20 h 55 mn

Arrivée de M. Anthony Blot à 21 h

Arrivée de M. Olivier Hervault à 21 h 20 mn

I. RESSOURCES HUMAINES

1– Délibération n° 2021-108

Création d'un emploi d'Adjoint Technique à compter du 1^{er} Janvier 2022

Modification du tableau des effectifs

Il est exposé :

Conformément aux articles 34 et 97 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territorial,

Vu le tableau des emplois

Considérant que l'agent en charge des espaces verts-voirie a fait valoir son droit à la retraite au 31 Décembre 2021 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement

Sur proposition de Michel DUAULT, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

-la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er Janvier 2022 qui effectuera les fonctions d'agent des services techniques

-la suppression, à compter du 1^{er} Janvier 2022, de l'emploi actuel d'adjoint technique créé par délibération du 17 Avril 1993,

-la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} Janvier 2022.

II. DOMAINE ET PATRIMOINE

1– Délibération n° 2021-109

Vente délaissé de chemin communal « La Barre »

Michel DUAULT, Maire, rappelle aux membres présents que, par délibération N° 2021-106 du 25 Novembre 2021, le Conseil Municipal a procédé au déclassement du domaine public du délaissé de chemin communal « La Barre » section AD et ZO afin de permettre la vente aux riverains. Un bornage de ce terrain doit être réalisé par un géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTE de vendre ce délaissé de chemin communal « La Barre » au profit de M BOUCARD Denis et MM LEBE Ludovic et LESEC Marion, riverains, sur la base de 0,50 € le m2

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et actes authentiques à intervenir sachant que les frais notariés restent à la charge des riverains.

Arrivée de M. Nona Barazer

III. FINANCES

1– Délibération n° 2021-110

Réalisation d'un emprunt pour les travaux d'investissement (création local paramédical, rénovation thermique Salle du Gouren et 10 logements locatifs)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse de Crédit Mutuel de Bretagne, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pour financer les travaux d'investissements (création local paramédical, rénovation thermique Salle du Gouren et 10 logements locatifs), la Commune de Monterfil contracte auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Bretagne, un emprunt d'un montant de **200 000,00 €** au taux fixe de **0,82 %**, dont le remboursement s'effectuera en amortissement progressif sur une périodicité trimestrielle pour une durée de **20 ans**.

Article 2

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.

Article 3

Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

2– Délibération n° 2021-113

Subvention projet humanitaire dans le cadre du 4L Trophy d'Etienne Rubin en relation avec l'association « les enfants du Désert »

Il est exposé :

Le 4L Trophy organisé par Etienne Rubin, jeune monterfilois, est un raid humanitaire qui se déroulera sur 10 jours au mois de février 2022. Le départ de l'aventure se passe à Biarritz puis se poursuit à travers les routes espagnoles avant de se retrouver dans le désert marocain. Il s'agit également du plus gros rallye du monde dédié aux jeunes, celui-ci se déroule en binôme au volant d'une 4L. Mais avant tout, le but du rallye est de mener une action solidaire en apportant du matériel et des fournitures scolaires, qui seront distribués aux enfants qui en ont besoin par l'association "Les enfants du Désert"

L'association "Enfants du désert" a été créée en 2005 dans le but de permettre l'accès à l'éducation à tous les enfants du sud marocain. Leur devise est "apprendre à lire et à écrire un droit pour tous", pour cela l'association met en place différentes actions telles que la construction d'écoles et de salles de classes, ainsi que la remise de matériel scolaire et sportif aux enfants dans le besoin.

Sur proposition de Casimir Lechevalier, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 100 euros à Etienne Rubin pour l'achat d'équipement scolaire.

Arrivée de M. Anthony Blot

IV. URBANISME

1– Délibération n° 2021-111

Dénomination impasses du Lotissement «Le Clos des Korrigans »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la dénomination des deux impasses du lotissement « Le Clos des Korrigans »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
OPTE pour la dénomination suivante :

- Grande impasse : Impasse du Charron
- Petite impasse : Impasse de l'Arouzouer

Arrivée de M. Olivier Hervault

2– Délibération n° 2021-112

Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AA 211

Michel DUAULT, Maire, fait part aux membres présents qu'il a été reçu en mairie une déclaration d'aliéner située dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain :

Il s'agit de la parcelle située :

1 Place de l'Eglise

AA 211 superficie 64 m2.

Dossier N° 035 187 21 B 0013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la Commune.

V. INTERCOMMUNALITE

1– Information : Rapport d'activités 2020 de Brocéliande Communauté

Conformément aux termes de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes est tenu d'adresser chaque année un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes de Brocéliande.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication auprès des Membres du Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à la Communauté de Communes pourront être entendus.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport 2020 de Brocéliande Communauté.

2– Information : Rapport d'activités 2020 du Syndicat Départemental d'Energie 35

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2020 du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35).

Ce document est mis à disposition des conseillers municipaux.

VI. QUESTIONS DIVERSES

-Vœux du Maire 2022 programmée le 16 Janvier 2022. Il est fait part de l'incertitude de l'organisation de la cérémonie du fait de l'évolution de la situation sanitaire actuelle. Les invitations ont été envoyées mais un réajustement sera possible en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

-Repas de Noël des enfants prévu au Centre de la Bétangeais : Il est fait part de l'annulation du repas de Noël prévu le 16 décembre 2021 sur le site de la Bétangeais compte-tenu des réserves sanitaires annoncées le 06 décembre 2021.

-Projet de parc photovoltaïque à Trébriand : suite à la présentation du projet effectuée en séance du Conseil Municipal le 23 septembre 2021, les riverains ont fait part de leurs inquiétudes et questionnements concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque. Une réunion et visite d'un site similaire sont programmées le 14 Décembre 2021 en présence des habitants de Trébriand et de la Société Luxel.

-Classes 2 prévues le Dimanche 17 Avril 2022

-Distribution du Vivre à Monterfil de Janvier 2022 à programmer à partir de la semaine 51

-Fixation des Conseils Municipaux du 1^{er} Semestre 2022

- Mercredi 26 Janvier
- Jeudi 24 Février
- Mardi 22 Mars
- Jeudi 28 Avril
- Mardi 24 Mai
- Jeudi 23 Juin
- Jeudi 07 Juillet



Clôture de la séance du Conseil municipal à 22 h 30 mn